

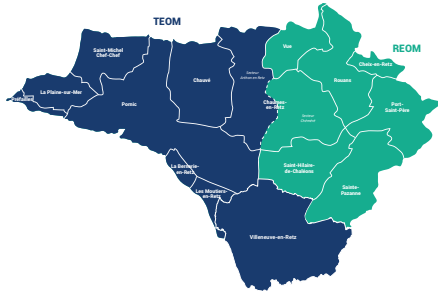
## DÉCHETS : PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ HARMONISE LA TARIFICATION ET LE SERVICE DE COLLECTE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

### LA GESTION DES DÉCHETS, UNE COMPÉTENCE DE L'AGGLOMÉRATION

Depuis 2017, Pornic agglo Pays de Retz gère les services de collecte, de valorisation et de traitement des déchets à l'échelle de son territoire. Territoire qui inclut, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la commune de Villeneuve-en-Retz.

Jusqu'alors, deux régimes de financement cohabitaient :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à l'échelle de l'ex-Communauté de communes de Pornic et de la commune de Villeneuve-en-Retz ;
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) sur le secteur de l'ex-Communauté de communes Cœur Pays de Retz.



### UNE VOLONTÉ D'HARMONISATION

La loi oblige les collectivités à harmoniser le mode de financement de la compétence déchets. Depuis la fusion, les élus communautaires y travaillent, souhaitant uniformiser les politiques publiques sur l'ensemble du territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

C'est pourquoi, il a été décidé de revoir le financement, mais aussi les fréquences de collecte des déchets, pour les optimiser et les adapter aux besoins des usagers. **Ces évolutions, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022**, visent à garantir un service public de qualité sur l'ensemble du territoire, tout en poursuivant un objectif ambitieux de réduction des déchets (- 25 % à horizon 2025).

### 3 NOUVEAUTÉS :

#### Un mode de tarification unique

Lors du Conseil communautaire de novembre 2020, les élus ont choisi **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme mode de financement unique pour les 15 communes de l'Agglomération.**

Trois raisons à ce choix :

- **sa simplicité** : un seul paiement annuel, intégré à la taxe foncière ;
- **sa dimension solidaire** : toujours calculée en fonction

de la valeur locative du logement, elle permettra de stabiliser ou de réduire la facture de collecte pour la majorité des foyers ;

- **sa stabilité financière** : prélevée en amont et ne nécessitant pas de dépenses supplémentaires, la TEOM permet des investissements dans des équipements performants au service de la collecte et de la valorisation des déchets (travaux dans les déchetteries, sur le centre de traitement, achat de composteurs, etc.).

### Des bacs individuels pour tous

**Tous les habitants du territoire seront équipés de bacs de collecte individuels :**

- **À Villeneuve-en-Retz, chaque foyer va être doté d'un bac jaune** qui vient remplacer les sacs jaunes pour le tri des emballages valorisables ;
- **Dans les hameaux de Chaumes-en-Retz, Chauvé, Pornic, Saint-Michel-Chef-Chef et Villeneuve-en-Retz, les bacs de regroupement collectifs vont être supprimés.** Chaque foyer va donc être livré d'un bac noir, plus pratique, pour les ordures ménagères, et d'un bac jaune.

### Nouveaux jours et fréquence de collecte

Afin de correspondre aux besoins réels constatés, le rythme de collecte a été repensé. Ainsi, sur les secteurs où la bonne application des règles de tri a permis de réduire de manière significative le volume d'ordures ménagères, la fréquence va diminuer. A contrario, sur les zones touristiques du littoral, une seconde collecte d'emballages sera mise en place durant l'été.

Pour beaucoup de foyers, **les jours de collecte vont changer.** Les habitants sont invités à faire preuve de vigilance ! Par ailleurs, la collecte des ordures ménagères (bac noir) et des emballages (bac jaune) s'effectuera désormais le même jour.

### UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR INFORMER LES USAGERS

Pendant les vacances de Noël, l'ensemble des foyers de Pornic agglo Pays de Retz va recevoir une enveloppe contenant le nouveau guide des déchets et le memento des jours de collecte, valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les habitants qui n'auront pas reçu cette enveloppe à la fin de l'année sont invités à se rendre dans la Mairie de leur commune ou sur le site de l'Agglomération, où toutes les informations utiles seront disponibles : **www.pornicagglo.fr.**